



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/46/492  
24 septembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-sixième session  
Point 37 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 13 septembre 1991, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte en anglais et en français, d'une déclaration sur l'Afrique du Sud publiée le 16 septembre 1991 par la Communauté européenne et ses Etats membres (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert J. van SCHAIK

ANNEXE

Déclaration sur l'Afrique du Sud, publiée le 16 septembre 1991  
à La Haye et à Bruxelles par la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la signature de l'Accord de paix intervenue le 14 septembre 1991 et espèrent que cet accord permettra de mettre fin de façon définitive à l'effusion de sang inutile qui a retardé le début de négociations substantielles sur la nouvelle constitution.

L'engagement continu dans la voie vers la paix est essentiel pour permettre d'autres progrès dans le processus de paix en Afrique du Sud. La Communauté et ses Etats membres appellent instamment toutes les parties concernées à souscrire aux principes inscrits dans l'Accord de paix et à en assurer la mise en oeuvre à tous les niveaux.

-----